Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 37

Artikel: Les blagues
Autor: T.R. / B.V. / X.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-214948

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

57me ANNÉE — N° 37. Samedi 13 septembre 1919.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
„PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 5 50 ; six mois, Fr. 3 — *Etranger,* un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 13 septembre 1919. — Les Amis de la Liberté, suite (L. Mogeon). — Les blagues (X.). — Por lè fenne (Marc à Louis). — Au Mollendruz (C. B.). — Prenons le temps. — Feuilleton : Du Jorat au St-Théodule (O. Badel), suite. — Boutades.

LES AMIS DE LA LIBERTÉ

II

Dans toute révolution il se forme bientôt des courants opposés. L'application des principes suscite des discussions où les chefs sont vite dépassés par des soldats qui aspirent, sinon à l'omniscience, du moins à l'omnipotence. Les diplomates (!) offrent à l'occasion leurs bons services.

Une fois sur sol vaudois, le général Brune, qui venait de remplacer Ménard appelé en Corse, s'avisa que la résistance bernoise était plus sérieuse qu'il ne l'avait prévu. Il feignit alors vouloir entamer des préliminaires de paix, ce qui suspendait les hostilités et lui permettait de faire venir du renfort. Puis, après avoir prononcé à l'Assemblée provisoire un discours qui tendait à réveiller quelque peu l'esprit révolutionnaire que les députés de la campagne avaient à dose modérée, il encouragea la formation de la *Société populaire de Lausanne,* qui tint des séances orageuses au temple de St-Laurent. Nous verrons qu'entre elle et l'Assemblée provisoire il n'y eut guère de rapports cordiaux. A plus d'un siècle de distance, ces frottements, qui avaient dû être désagréables, ne nous apparaissent que comme des détails négligeables. Dans cent ans d'ici, et moins peut-être, il en sera de même du jugement porté sur des querelles intestines qui divisent actuellement les citoyens des plus authentiques républiques.

Donc, les purs formèrent une association qui tint sa première séance le seizième jour de l'an premier de la liberté vaudoise, soit le vendredi 9 février 1798, le jour même où l'Assemblée provisoire accepta la constitution helvétique préparée à Paris. Nous donnons un extrait du procès-verbal consigné dans le Journal de la Société, publié en volume in-8.

Le citoyen Joseph préside l'assemblée réunie au temple de St-Laurent. Les tribunes publiques sont combles. Le premier discours prononcé est celui du citoyen Boisot l'aîné :

« Peuple souverain, je m'adresse à toi, je viens t'annoncer ta gloire future et tes immortelles destinées.

... Citoyens, prenez-y garde, si les despotes sont la perte des nations, l'anarchie en devient la ruine...; évitez la servitude et la licence : l'une conduit à la mort morale et l'autre à tous les genres de crimes et d'excès. Mais aussi souvenez-vous qu'à vous seuls appartiennent la souveraineté et le droit de la déléguer !

C'est sans doute pour vous instruire de ces grands principes que des citoyens pleins d'amour pour la patrie vous ont invité à vous réunir dans ce lieu. Ici nous pourrons débattre les devoirs des gouvernants et des gouvernés, nous étudierons les lois qui font le bonheur des Etats, nous fixerons les limites des pouvoirs et nous ferons voir la manière dont ils doivent être balancés..., les esprits s'uniront, les cœurs se rapprocheront.

... Vaudois, vous devez jurer de vivre égaux et libres, mais vous devez aussi jurer de respecter les droits réciproques, la propriété, d'obéir à la loi et à ses agents régulièrement préposés.

... O Liberté tu triomphes ! ton autel est dans notre cœur, il sera dans celui de nos neveux et les siècles à venir t'adoreront. »

Après ces déclarations d'un lyrisme qui contraste avec le réalisme du XXe siècle, voici venir un orateur dont le nom sera fortement mêlé à la Révolution vaudoise et aux premières expériences de la République helvétique, — Reymond, l'âme des ultras, l'inspirateur des statuts dont il donne lecture. Il explique la nécessité d'une organisation susceptible de combattre efficacement les menées contre-révolutionnaires, l'Assemblée provisoire étant composée essentiellement de modérés, de timides, qu'il faut suppléer et faire marcher.

« Les entraves apportées par les ennemis de notre heureuse révolution pour retarder sa marche, faisaient désirer aux amis de la liberté qu'ils puissent former une société d'instruction dans laquelle les citoyens viendraient puiser les lumières du patriotisme. Diverses circonstances en avaient empêché jusqu'à ce jour l'exécution. Libres aujourd'hui de se livrer à la poursuite de ce projet et se flattant que leurs intentions honnêtes et patriotiques ne seront pas désapprouvées des généraux français qui nous environnent, ils ont résolu de se former en société, sous la dénomination des *Amis de la liberté.*

On peut être membre du *Comité de réunion,* c'est-à-dire des premiers pétitionnaires, membre des autorités lausannoises, membre même de l'Assemblée provisoire et cumuler les prérogatives de la Société populaire ou des Amis de la liberté. Il faut simplement avoir donné des preuves de civisme et être connu pour être d'une conduite sans reproche.

Cependant, cet amour immense pour la liberté n'allait pas jusqu'à négliger le contrôle sur les personnes désireuses de s'instruire. Il fallait montrer patte blanche.

« Les fonctions d'inspecteur (il y en avait huit) seront d'être dépositaires des clés de la salle, d'en surveiller la sûreté, d'examiner les cartes de ceux qui se présenteront à l'assemblée et d'en refuser l'entrée à ceux qui n'en seront pas munis. Deux inspecteurs seront stationnés à chaque porte, et quatre dans les tribunes publiques, pour y maintenir l'ordre et tancer tous ceux qui voudraient le troubler. Chaque membre de la société est tenu de remplir à son tour les fonctions d'inspecteur, qui seront renouvelées tous les jours. »

L'une des attributions des inspecteurs consistait à s'assurer que personne, soit dans l'assemblée, soit dans les tribunes publiques, n'était porteur d'armes. Le comité de réunion était chargé du soin de distribuer les cartes d'entrée, munies de son sceau, de la signature du président et du secrétaire de la société, ce qui consacrait la fusion de l'ancien avec le nouveau groupe. Quand on voulait aller sur les tribunes publiques, il fallait adresser une demande à l'inspecteur, qui la transmettait à l'assemblée ; celle-ci donnait ou refusait l'autorisation.

(*A suivre*). L. Mogeon.

Les armoiries des communes vaudoises. — Nous n'avons point du tout renoncé à la publication, que nous avons annoncée, des armoiries des communes vaudoises, avec notices explicatives. Nous attendons, pour commencer, d'avoir réuni encore quelques renseignements indispensables pour une publication qui n'est pas sans présenter certaines complications.

LES BLAGUES

Dire des « blagues » est une distraction fort goûtée des écoliers, des étudiants, des soldats, et parfois des... hommes sérieux. Anodines ou féroces, elle n'ont qu'un but : provoquer le rire des auditeurs. Et souvent, aux heures pénibles du service militaire, elles font passer le temps. Car si le sel en est parfois un peu gros, il ne manque jamais !

Voici quelques « blagues » recueillies dans divers milieux. Quelque lecteur pourra faire une suite.

Blagues d'écoliers.

Paulet, un « brelurin » de première force, raconte, à dîner, que son maître de sciences leur a parlé des théories de Darwin.

« Est-ce vrai, demande-t-il, que l'homme descend du singe ? »

Le papa, étourdiment :

— Toi, peut-être bien. Mais moi, pas !

Blagues de chambrée.

— Dis-voi, Emile, y va falloir te faire là même opération qu'au grand Badin.

— Latielle ?

— Y s'était fait reculer les oreilles.

— Pas possible, et pourquoi ?

— Le bon sens... pour ouvrir davantage la bouche et dire plus de mensonges.

Chez le médecin.

Le gros Gustave va consulter un docteur à Lausanne. Il se plaint de son estomac. Le docteur questionne :

— Mangez-vous souvent, pendant la journée ?

— Bien, voilà. On déjeune, on prend les dix heures. On dîne. On fait les trois heures avant le souper, et le « pussinion » avant d'aller au pieu...

— Cas très grave. Il faut une opération chirurgicale. Je vais téléphoner au Dr R. pour qu'il vous fasse ça tout chaud.

— Oué... oué... C'est tant pressant que ça? Et qu'est-ce qu'il veut me faire ?

— Vous percer un second trou à l'autre bout, parce qu'un seul ne vous suffit pas pour évacuer tout ce boulot.

A la pinte.

Buveur dans les « niolles » :

A présent, je sais plus ce que ma vieille m'a

dit de faire : boire deux décis et rentrer à onze heures, ou boire onze décis et rentrer à deux heures.

Au musée.

Le concierge : le règlement vous ordonne de déposer votre canne.

— Mais je n'en ai point !

— Eh bien, allez en chercher une !

Les blagues féroces.

— Dis-voi, Grelu, sais-tu que ta belle-mère est en train de défunter.

— Me fais pas rire... tu vois bien que j'ai les lèvres toutes gercées.

* * *

— Tu sais que Z. épouse sa cuisinière.

— Et puis après ?...

— Oui, mais une Allemande...

— Ben, quoi ? Y paraît qu'il lui faut une « boche à soupe ! » T R.

* * *

Bonbonne, un des pirates et sauveteurs des bords du Léman raconte « celle » :

On était bien tranquille à boire un demi, chez Dupont. Dehors, un temps du diable, le lac tout en moutons : un coup de vaudaire, quoi ! Subito, on entend des cris : il y en avait un qui prenait son bouillon. Bégoz et moi, on saute sur le bateau, on rame ferme et on arrive juste à temps pour attraper le zigue qui n'en pouvait plus. On le tire du jus et on le met égoutter dans le fond. Faut-il pas que le premier mot qu'il nous sort c'était du tutche...

— N. de D..., dit Bégoz, est-ce qu'on le ref... à l'eau ? *(Contée par B. V.)*

Autres blagues.

Gens d'église et régents ne s'accordent pas toujours et se font parfois des compliments douteux. Au dernier banquet de conférence, le curé de V. racontait que, passant en purgatoire, il avait entendu un tapage infernal, que dominaient des mots sans cesse répétés : 4 bourres, stöck, atout !... C'était la salle des régents...

— Moi, réplique un des pédagogues, je passais en paradis, l'autre nuit, et je vis une sorte de temple avec l'inscription : « Pour Messieurs les pasteurs ». Intrigué par le silence absolu de ce lieu, je pousse la porte : il n'y avait personne ! X.

La Patrie Suisse. — Le numéro du 3 septembre, nous apporte le portrait du nouveau syndic de Fribourg, M. Romain de Weck, et du poète neuchâtelois Pierrehumbert ; le monument élevé à Vevey à la mémoire de l'écrivain populaire Alfred Cérésole; des vues de « mi-été » de Taveyannaz, et du Hornberg ; de la manifestation en l'honneur de Philibert Berthelier, à l'occasion du 400me anniversaire de son supplice ; des terrains de la Ligue des nations; enfin des paysages du Voralberg.

POR LÈ FENNE

Rio-lè-Gredon, lo doze de septembre

A clliau monsu dau *Conteu*,

Vo séde que lâi a z'u, lâi arâ demeindze que vint quieinze dzo, pè Montbenon onna granta tenâbllia. Onna repètolâïe de fenne lâi ètant. Lè zéne l'ètant po que lè fèmalle pouaissant vôtâ, lè z'autre l'ètant contre. Clliauque que l'étant *contre* lant voliu vôtâ por que clliau z'iquie que l'ètant *por* pouâissant pas votâ. Cein a gros eingrindzi lo commerce et einmodâ la niéze, tant que lè fenne que l'ètant *por* l'ant dû saillî et n'è rein restâ que clliauque l'étant *contre*, que cein l'è onna vergogne.

Mâ n'è pas cein que vo vu écrire. Vu rein que vo dere que lè fenne de per tsi no n'ant pas ètâ bin conteinte de cein que vo z'âi écrit dein voutron « Conteu » deçando passâ. Voûtron monsu J. M. s'è fotu de no. Ie raconte lé z'affére d'onna manâre que fâ croussî lè deint. On sâ pas se l'è avoué lè fenne que voliant vôtâ âo bin avoué lè z'autre. La Sabine Bonzon lo desâi justameint l'autr'hî vè lo borni :

— Clli monsu J. M. dau « Conteu », se i'ètè sa fenna sarâi su de dremî à l'hôtet dau Tiuverî dautrâi né à la felâïe.

Et madame la régente l'a de :

— Ces journalistes sont insupportables !

Et mè su pensâïe ein mè mîmo :

— Lâi a pas, mâ vu lau z'ecrire po lau dèmandâ cein que l'ant contre lè fenne, que ne pouant pas pî no laissî vôtâ.

Eh bin ! Attiutâ vai ! Crâide-vo que lè z'affére l'âodrant pas bin mî quand lè fenne l'arant assebin lau mot à dere. L'è lè z'hommo que fant tot et l'ant tot fé por leu. Vu pas vo dere su clli papâ tot cein que va de bezinguié, vo lo séde mî que mè. Por coumeincî, se on avâi on Conset fèdèrat que l'ausse dâi fenne assebin, crâide-vo que l'arâi permet que la chètseresse doûre asse grand teimps. Na, prau su ! Na pas l'è lè fenne que dussant arrosâ lo courti et clliau monsu que sant dein lè z'autoritâ s'ein fotant bin pou. Se lâi avâi dâi fenne su que sè farâi onna loi que sè derâi dinse :

Article 1. Sauf quand une femme demandera le beau temps pour sa lessive, le reste du temps, il pourra pleuvoir dans le village si toutes les femmes sont d'accord.

Cllia loi sarâi, tot parâi, onna boun'affère et, du que lè z'hommo lâi ant pas peinsâ, foudrâ bin que lè fenne lâi sè mettant. Et mîmameint po potadzî et fére la cousena, porquie faut-te que lè fenne l'aussant tot à fotemassî et à bâograssî pè l'ottô, gouvernâ la tchîvra, soignî lè caïon et allâiti lè bouîbo. Mé rappelo d'onna tsanson que sè desâi dinse :

Guerre aux hommes !
A eux de faire la soupe,
D'écumer le pot au feu,
A nous de lever le coude
Et de boir' le petit vieux.
Guerre aux hommes !
Guerre aux hommes !
Faisons voir à ces cocos
Que nous sommes
Moins sottes qu'ils ne sont sots.

Assebin se lè fenne pouâvant votâ, la loi ie sè derâi dinse :

Article 2. Les femmes feront le salon et les hommes la cuisine. Le manger aux cochons chacun son tour.

Mâ la pe granta vergogne n'è pas oncora cein. L'è la question dâi z'einfant. Est-te pas onn' èscandalo que sâi rein que lè fenne que dussant lè fére. Tot cein vint, oncora on iâdzo, que lâi a rein z'u que dâi z'hommo tant qu'ora po gouvernâ et l'ant arreindzî lè z'affére dinse. Eh bin ! n'è pas justo. Ie faut l'égalitâ et la loi dèvetrâi dere :

Article 3. Les enfants du sexe femelle seront mis au jour par les femmes, ceux du sexe mâle par les hommes.

Et clli dzo quie vo garantio que lâi arâi pas tant de journalistes et de monsu J. M. po sè fotre de no dein lè papâ.

Vo saluo bin tot parâi et bin lo bondzo à voûtra fenna.

Marienne Gatoillon.

Pour copie conforme. L'atteste :
Marc a Louis.

Au restaurant. — Un campagnard entre dans l'un de nos restaurants le plus en vue. La sommelière lui présente le menu.

— Je n'ai pas le temps de lire maintenant ; après dîner si vous voulez ! — L. Mx.

AU MOLLENDRUZ

Connaissez-vous le Mollendruz ? Non, dites-vous ? Eh bien, je vous plains, car c'est un des plus beaux « *coins* » que je connaisse, et pourtant Dieu sait combien j'en connais dans trois des cinq parties du monde ! Venez-y une fois, vous ne le regretterez pas, certes, et vous y reviendrez sûrement.

Que vous preniez la route de Croy à Vaulion par Premier, puis à travers les pâturages ; qu vous montiez par l'Isle, la Pièce et la Saboterie ou bien par le Pont et Petra Felix, c'est kif kif partout vous jouirez d'un paysage grandiose des bois de sapins noirs et de fayards, des pâtu rages aussi beaux que leurs chalets, sans cite les superbes points de vue sur les Alpes de Sa voie et de Suisse et, de l'autre côté, sur le Su chet, la Dent de Vaulion et le lac de Joux jus qu'au Risoux.

Puis, rien que l'accueil si cordial qu'on trouv à l'Asile, chez les amis Cardinaux, ça vaut l course !

Digne successeur de la *Zazi*, d'humoristiq mémoire, Constant accueille tout le monde ave une jovialité sans pareille, tandis que la ma man Cardinaux prépare le « frichti » et « com ment », pas vrai, mon vieux !

Si vous êtes d'accord, allons faire visite au chalets. Aujourd'hui au Pré-de-Joux, demai à celui du Mollendruz, ensuite, au Pré-d l'Haut ou à la Posogne. Ce sont les plus rapp chés de l'Asile et tous « gouvernés » par des maîtres armaillis de chez nous.

Après avoir traversé des pâturages semés gentianes et de mélilots odorants, de framb siers crus sur les troncs des vieux sapins abatt nous voici arrivés auprès du chalet. Quoiqu dans notre Jura, les abords en soient propr en approchant des abreuvoirs, et que Fritz René ne puissent pas toujours « poutzer », n foi, attention ! Je ne conseillerai pas aux « g zelles » de St-François d'y venir promener leu bas à jour et leurs souliers blancs à échasse il y aurait des avaries ! Du reste, cela cadrer mal avec les sapins noirs et les pâturages verts

La cheminée fume. C'est bon signe. Ils so en train de « fromager », fonction de confian réservée au maître du chalet ou au « from geur ». Le « clédar » ouvert, nous entrons sa autre dans une pièce à large cheminée. grande chaudière est sur le feu, le lait bouton et l'ami Gustave, le patron, son bonnet s l'oreille, brasse lentement jusqu'au mome précis où la toile, passée à deux, sous le fr mage mou arrivé à son degré de cuisson, dernier est enlevé rapidement et mis dans moule qui donnera la bonne pièce attendue, comment !

On cause, une fois cette opération termin Aura-t-on de la pluie ? C'est la question à l'ord du jour partout au Jura. Les pâturages so bien « courts d'herbe » et les citernes « bai sent » rapidement, aussi regarde-t-on avec sol licitude les gros nuages gris ou noirs amen par le Joran ou le « vent de Genève ».

Après nous avoir offert, selon leur aimab habitude, la crème, la « laitia » et le petit la savourés comme il convient, nous allons reg gner l'Asile, les uns pour lire la *Gazette*, les a tres la *Feuille*, la *Revue* ou le *Conteur* en tendant de manger la bonne soupe aux herb tes de la maman Cardinaux, soupe suivie d'u tomme « d'attaque ».

Demain, si vous êtes d'accord, nous verro à suivre les chalets des Combes du Mont-Te dre, de chaque côté de la chaîne, ils sont to très intéressants d'ici au Marchairuz.

Puis, ce soir, nous ferons une « partie » av les voisins des chalets tout en buvant le ver de l'amitié. Et, après un bon verre de gentia offert par l'ami Cardinaux, nous irons accomp gner tous ces amis à travers les futaies et l pâturages, au clair de la lune dans les sapin et nous entonnerons toutes les chansons patri tiques et autres de notre cher pays et de no beau Jura vaudois !

Nous voulons encore oublier qu'en bas no attendent les soucis, toujours croissants, de vie matérielle : les cartes de beurre et de fr mage, les bolchevikis du dehors et ceux de d dans... puis le reste !

Partons demain, puisqu'il le faut : il n'y a p